

casuels ; puis, l'emploi de prépositions au lieu de suffixes devient une nécessité à partir du moment où des constructions comme : *quiescant reliquias* prouvent que les désinences sont mortes. C'est là une évolution morphologique très importante, mais cette évolution *n'est que morphologique*, et c'est ce qu'on n'a pas assez vu. Le français continue à avoir un système casuel, tout comme le latin. Aussi importe-t-il d'introduire, dans une syntaxe descriptive du français, un chapitre sur les « cas », à côté des chapitres sur les temps, sur les modes, sur l'ordre des mots. Les prépositions ne formeront plus alors un chapitre à peu près exclusivement lexicologique ; la plupart des prépositions retrouveront leur place dans les dictionnaires, qu'elles n'auraient jamais dû quitter. On pourra enfin se rendre compte alors de ce que, sur ce point, la syntaxe et la morphologie des « cas » du latin et du français ont de commun, et de ce en quoi ces deux langues diffèrent. Et on verra une fois de plus que ce n'est pas la morphologie qui régit la syntaxe, mais que la syntaxe évolue, ou n'évolue pas, indépendamment de la morphologie.

On trouvera à la page suivante le schéma d'une description des « cas » du latin<sup>1</sup>, d'après les principes exposés plus haut.

## V

FACTEURS TROUBLANTS DANS LES ÉTUDES DE SYNTAXE FRANÇAISE<sup>2</sup>

Si l'on apprenait à un non-romaniste que l'analyse d'une petite phrase du type : *l'homme que je vois qui tombe*, a fait couler des flots d'encre, et que parmi les acteurs de ce petit drame linguistique se trouvent quelques-uns des plus grands romanistes, il ne serait pas impossible que notre interlocuteur imaginaire n'en conçût pas une très haute idée des méthodes syntaxiques du romanisme. Aurait-il entièrement tort ?

Quoi qu'il en soit, on n'exagère pas en disant que les études de syntaxe n'ont pas toujours occupé dans la romanistique la place à laquelle leur importance leur aurait donné droit. Et si, par hasard,

1. Voir pour un tableau du français et de l'italien mon *Essai*, p. 22 et suiv.

2. Communication faite au Congrès International de Linguistique Romane de Dijon (du 28 au 30 mai 1928).

MORPHOLOGIE (Formes)	SYNTAXE (Fonctions)	
CAS MORPHOLOGIQUES REPRÉSENTANT DES RAPPORTS SYNTAXIQUES CASUELS	RAPPORTS CASUELS SYNTAXIQUES	NUANCES ET EMPLOIS SPÉCIAUX
Accusatif morphologique		
Nominatif morphologique		
Ablatif morphologique		
Nominatif morphologique		
Accusatif morphologique		
Génitif (morphologique)		
Datif (morphologique)		
Locatif morphologique		
Ablatif morphologique		
Ablatif morphologique prépositionnel		
Ablatif morphologique		
Ablatif morphologique prépositionnel		
Accusatif morphologique		
Datif (morphologique)		
Accusatif morphologique prépositionnel		
Ablatif morphologique avec ou sans « a »		
Ablatif morphologique avec « cum »		
Datif (morphologique)		

## CAS MORPHOLOGIQUES REPRÉSENTANT DES RAPPORTS SYNTAXIQUES NON CASUELS

Accusatif morphologique ..... « de durée ».  
 Ablatif morphologique ..... auprès d'un comparatif = « quam ».  
 Accusatif morphologique ..... « exclamatif ».  
 Etc.

## CAS MORPHOLOGIQUES NE REPRÉSENTANT AUCUN RAPPORT SYNTAXIQUE

Après des prépositions comme : ante, post, sine, pro, etc.

on n'était pas de cet avis — ce qui me semble peu probable —, on me concédera pourtant sans peine, je suppose, que ces études de syntaxe ont été presque exclusivement historiques : la syntaxe moderne a à peine intéressé les romanistes. Or, s'il est vrai que, en matière de syntaxe comme ailleurs, la synchronie prime la diachronie, puisque l'analyse des signes syntaxiques précède aussi nécessairement l'étude historique de ces signes que p. ex. la détermination de la nature d'un *a* ou d'un *e* constitue la base nécessaire de l'étude historique de ces sons; s'il est vrai, en outre, que la syntaxe moderne permet des analyses bien plus précises et bien plus contrôlables que la syntaxe synchronique de n'importe quelle époque du passé, on sera tenté de croire avec moi que la romanistique a fait, en partie, fausse route en négligeant trop la syntaxe moderne. Quant à ceux qui ne la négligent pas, ceux-là ont souvent le tort, je crois, d'avoir trop négligé les résultats obtenus par la « linguistique générale ». En lisant des études de syntaxe romane, on se demande plus d'une fois si les auteurs se sont suffisamment rendu compte de la nécessité d'études préparatoires solides et étendues, dans une matière bien plus difficile qu'ils n'ont l'air de le soupçonner : la syntaxe synchronique partage avec la littérature moderne l'honneur d'être une proie facile du dilettantisme scientifique, ce fléau de nos temps modernes ! L'un, pour déterminer la fonction d'un signe syntaxique, remplace la phrase où se trouve ce signe par une autre phrase, où ce signe ne se trouve même pas, pour conclure alors de la seconde phrase à la première, sans se rendre compte qu'il confond ainsi des « valeurs » avec des fonctions, et qu'il n'analyse plus alors la phrase qu'il veut analyser, puisqu'il l'a remplacée par autre chose. Un autre, pour étudier l'histoire d'un temps, emprunte sa conception de la fonction de ce temps au premier manuel scolaire qui lui tombe entre les mains. Un troisième considère l'emploi modal de l'imparfait comme une projection du présent dans le passé, confondant ainsi les temps et les modes. Ailleurs encore, on voit toute une théorie sur le subjonctif français basée, en partie, sur des emplois de ce mode qui n'existent même pas en français. Et ainsi de suite. On peut considérer des erreurs de ce genre comme des accidents, comme de simples *testimonia paupertatis*, qui n'ont pas plus d'importance que n'en ont les études où on les rencontre. Mais il y a, si je ne me trompe, d'autres erreurs, d'un intérêt beaucoup plus grand et plus général, qui constituent de véritables entraves aux études de syntaxe

romane. Parmi ces erreurs, je voudrais en signaler deux ici, qui, d'ailleurs, se tiennent, je crois, étroitement, et que je formulerais ainsi : « la superstition du latin » et : « la tyrannie de la morphologie ».

Voici d'abord un exemple de ce que j'appelle la superstition du latin. Pour expliquer la formation de pronoms ou adverbes concessifs du type : *qui que*, *combien que*, M. Foulet remonte au latin quisquis : « rien n'empêche », dit-il, « de dériver *qui que* de quisquis, qui aurait passé successivement par les formes *qui qui*, *quiqui*, puis, pardissimilation, *qui que* ». Or, ni *qui qui*, ni *quiqui* ne se rencontrent, ce qui rend l'hypothèse de M. Foulet à peu près impossible, en tout cas absolument arbitraire ; elle a été visiblement inspirée par le désir de trouver à la forme *qui que* un ancêtre dans le latin classique, malgré le fait, pourtant évident, que le latin se sert d'un tout autre procédé que le français pour former ses concessifs : le latin redouble son interrogatif, le français renforce son interrogatif au moyen de *que*, procédé qu'on retrouve en hollandais (*wie ook*), en anglais (*who ever*), en allemand (*wer auch*) : là aussi, on a vidé un petit mot, pour s'en servir dans la formation des concessifs. C'est un procédé européen moderne, qu'il faut expliquer par l'époque qui le voit naître, et qui représente une rupture nette avec le latin, dont on a laissé tomber, à un moment donné, le système de formation des concessifs par redoublement. Vouloir ramener *qui que* à quisquis, sans même se demander si d'autres explications sont possibles, sans même penser un seul instant à une comparaison du français avec d'autres langues modernes, c'est là un exemple très typique, me semble-t-il, de cette superstition du latin, une preuve très caractéristique du fait que beaucoup de romanistes syntacticiens, et des meilleurs, sont attirés par le latin classique comme les oiseaux de mer sont attirés et aveuglés par la lumière d'un phare.

La superstition du latin est peut-être aussi la véritable cause du fait que beaucoup de syntacticiens ont une tendance à donner à n'importe quel signe syntaxique une valeur logique, un contenu. Or, le français, à une époque qui resterait à déterminer pour chaque cas à part, a senti le besoin d'introduire dans ses phrases un certain nombre de mots vides de toute valeur logique, de tout contenu, tout comme plusieurs autres langues modernes. Tantôt ce sera pour combler un hiatus syntaxique, p. ex. devant un « sujet logique », besoin que le latin ignore et que p. ex. l'italien et le hollandais

sentent beaucoup moins que le français. Par exemple : *Il est temps de partir ; c'est une belle fleur que la rose.* Ou encore : *Grenouilles de sauter.* Tantôt ce sera pour introduire un infinitif : *De dire cela, je ne l'oserais jamais.* Nous venons de voir que les concessifs se forment également au moyen d'un signe vide de toute valeur logique.

Dès qu'une langue sent ce besoin de mots vides, elle ne crée pas de nouveaux signes ; elle prend simplement certains petits mots à sens nécessairement assez général — tels que *de, que, à, pour, auch, ever, om, ook, te,* — auxquels elle donne une fonction entièrement nouvelle<sup>1</sup>, celle de signe syntaxique vide : ces nouveaux outils grammaticaux ne gardent rien ici du sens logique qu'ils peuvent avoir ailleurs. Or, tout ce mouvement n'a rien à faire avec le latin, évidemment, qui ignorait les mots à sens non-logique. Et c'est cette dernière circonstance, je crois, cette absence de mots vides en latin, qui empêche encore tant de syntacticiens de reconnaître en français la naissance et l'existence de mots vides, et de voir qu'ici encore il y a rupture nette avec le latin, innovation dans le français, et qu'ici encore la syntaxe du français a évolué exactement comme si le latin s'ignorait en France depuis quinze siècles au moins, ou même comme s'il n'avait jamais existé.

Voici un troisième exemple de cette superstition du latin, cause de tant de mirages syntaxiques.

Dans des constructions comme : *Je lui vois faire cela ; lui fais faire cela*, on a reconnu depuis longtemps un datif du régime indirect, le même qu'on rencontre dans des phrases comme : *Je lui vois des pleurs ; Je lui connais des amis.* Le latin vulgaire connaît déjà ces constructions, mais le latin classique les ignore. On a quand même voulu faire remonter ces datifs du régime indirect à un ancêtre du latin classique, et on a tâché de prouver qu'ils remontent au datif de l'agent qu'on emploie souvent avec les formes passives du verbe. Or, l'infinitif n'est nullement passif dans : *Je lui vois faire cela ; Je lui fais faire cela*, comme il a pu l'être en latin<sup>2</sup>. En d'autres termes, le lien avec le latin est doublement rompu : le datif du latin (datif de

1. C'est une application spéciale d'un phénomène linguistique très général, que M. Meillet a formulé ainsi : « Le sens initial de l'élément devient chose à peu près négligeable et sans conséquence pour le développement ultérieur » (Meillet, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 169).

2. En latin, nous avons alors le datif (morphologique) de l'agent, traduisible au moyen de « par », mais jamais au moyen d'un datif français !

l'agent) n'est pas du tout le même ici que le datif français (datif du régime indirect) ; puis, l'emploi de l'infinitif passif du latin a été également abandonné ici. Ceux qui établissent quand même un lien entre le latin classique et le français sont induits en erreur par le fait qu'il y a ici identité morphologique, mais en réalité ces deux datifs morphologiques représentent deux fonctions syntaxiques entièrement différentes<sup>1</sup>. Et la superstition du latin, qui a fait méconnaître qu'il y a rupture et innovation, se trouve avoir ici comme complice ce que j'ai appelé plus haut la «tyrannie de la morphologie», et qu'on pourrait appeler aussi le «mirage morphologique en fait de syntaxe». Dans le cas cité, on voit des savants prendre des identités de formes pour des identités de fonctions. Ailleurs le mirage morphologique fait expliquer des changements syntaxiques par des causes morphologiques, tandis que ces faits morphologiques pourraient bien être les *effets* de ces changements syntaxiques. Ainsi, serait-il bien exact de dire que la disparition du passé défini dans le français parlé serait due à des causes morphologiques? La langue n'aurait-elle pas facilement triomphé de toutes les irrégularités dans les paradigmes du passé défini, si elle avait continué à avoir besoin de ce passé défini à côté des deux autres temps du passé? L'italien et le provençal ne sont-ils pas là pour le prouver? Ensuite, la perte de l's flexionnel serait-elle réellement la cause de tout un bouleversement dans l'ordre des mots en français? S'il était vrai, comme le dit M. Foulet, que la langue a «lutté» pendant plusieurs siècles pour «retrouver son équilibre» après ce «terrible choc», le français aurait été incroyablement maladroit de permettre à la phonétique de tuer cet s, qu'il aurait été bien plus simple alors de conserver! Les causes de changements syntaxiques tels que ceux que je viens de citer me semblent être bien plus profondes, bien plus générales<sup>2</sup> que ne le font croire ceux qui expliquent ces changements par des causes purement formelles. Il y a tyrannie de la morphologie dans tout cela.

«Superstition du latin» et «tyrannie de la morphologie», ces deux phénomènes — qui vont si souvent ensemble — ont donc souvent été des facteurs troublants dans les études de syntaxe

1. Je me demande si jamais on aurait eu l'idée de voir dans : *Je lui vois faire cela* un datif de l'agent et un infinitif passif, si le latin avait été pour nous une langue inconnue!

2. Et, par conséquent, bien plus difficiles à découvrir quelquefois!

française ; je voudrais tâcher de le prouver encore par deux séries de faits.

D'abord, je crois que ces deux phénomènes réunis constituent l'une des causes du fait qu'on a méconnu souvent une vérité linguistique qu'on pourrait formuler ainsi :

La naissance d'un fait de syntaxe s'explique uniquement par l'état synchronique qui le fait naître. Ce fait de syntaxe peut continuer à exister tant que l'ensemble du système syntaxique qui le détermine le permet : sinon, il meurt ou se fige, pour devenir une formule. Le passé n'explique donc un fait de syntaxe que pour autant que ce passé explique le système général qui détermine le fait en question. *Isoler* un fait de syntaxe, pour l'expliquer alors par une ligne diachronique toute droite, c'est confondre la morphologie avec la syntaxe. Quand il s'agit d'un signe phonétique ou morphologique, c'est-à-dire quand il n'y a aucun rapport rationnel, mais seulement un lien conventionnel et traditionnel, entre le signe et l'idée qu'il représente, — p. ex. pour un substantif comme *cheval*, — même dans ces cas-là, il est dangereux d'isoler ce signe pour le projeter ainsi dans le passé. Dès qu'il s'agit de signes syntaxiques, c'est-à-dire de signes qui supposent un rapport plus ou moins rationnel avec la pensée qu'ils représentent, et avec le système général qui les détermine, *un isolement pareil est absurde*, et la ligne diachronique toute droite ne peut, tout au plus, expliquer que la forme. En veut-on encore un exemple ? On fait remonter *en chantant* à *in cantando*. Morphologiquement rien n'est plus juste, évidemment. Mais syntaxiquement rien n'est plus faux, puisque *in cantando* représente une nuance de l'*infinitif*, ne pouvant donc se continuer que dans quelque *infinitif* prépositionnel français, tandis que *en chantant* est devenue un *participe*, n'ayant plus *rien* à faire avec l'*infinitif*. Syntaxiquement, il y a ici *rupture nette* avec le latin, et c'est même pour cela que la préposition *en* est la seule derrière laquelle l'*infinitif* ne l'a pas emporté sur la forme *en -ant* : le signe *en chantant* a continué à exister uniquement parce qu'il n'a plus rien à faire avec l'*infinitif*, étant passé à temps dans le groupe des participes. S'il n'avait pas ainsi *rompu* avec le passé, il serait mort aujourd'hui. Voilà une vérité syntaxique, que la morphologie et le désir de remonter à tout prix à la syntaxe latine ont cachée jusqu'ici à bien des romanistes<sup>1</sup>.

1. Il ne s'agit pas toujours, il est vrai, de latin classique ; c'est souvent le latin

Et voici un second effet, très important, de ces deux facteurs troublants. Le latin classique, comme on le sait, diffère profondément du français au point de vue syntaxique. L'accentuation du latin classique a changé du tout au tout. L'ordre des mots a subi de profonds changements. Les formes de l'interrogation également. Il en est de même de la déclinaison des substantifs, de la valeur des temps du passé (le « perfectum » a une tout autre fonction que le « passé défini » ou que le « passé indéfini »), de la syntaxe des pronoms (*son* se rapportant à autre chose que le sujet et ne pouvant plus se rapporter à un sujet pluriel ; une forme tonique *mien* à côté de *mon*, un pronom spécial (*leur*) pour le pluriel de la 3<sup>e</sup> personne, une perspective dans l'emploi des pronoms démonstratifs très différente de celle du latin, etc.). La seule forme du « gerundium » qui reste est devenue un participe ; l'accusatif avec infinitif a presque disparu ; le français a créé un article ; il éprouve le besoin d'avoir une forme spéciale pour le conditionnel ; l'emploi de l'imparfait-mode s'étend énormément ; le subjonctif dans la principale ne marque plus qu'une idée volitive ; le français vide plusieurs petits mots pour en faire des outils grammaticaux non-logiques (*de*, *que*, *à*), procédé que le latin ignore complètement ; les verbes pronominaux se créent des fonctions qu'ils n'avaient pas en latin. Et ainsi de suite. En un mot, celui qui veut traduire une phrase française en latin doit changer presque tout ce qui n'est pas *européen moderne* au point de vue de la syntaxe. Prenons ce début de phrase, que je cite absolument au hasard : « C'est ainsi que, lorsqu'on considère une seule et même langue pour y procéder à des classements et à des comparaisons..... ». Dans la traduction, il n'y aura ni la périphrase grammaticale (procédé d'accentuation que le latin ignore), ni l'emploi de *on*, ni l'emploi de l'article indéfini *une*, ni l'infinitif prépositionnel avec *pour*, ni l'article *des*. Traduisez la même phrase, p. ex. en hollandais : on pourra garder tous ces phénomènes, que le français n'a pourtant pas empruntés au hollan-

parlé qui est en cause. Mais, même alors, nous sommes en présence de cette superstition du latin que nous nous efforçons de signaler ici, puisque là aussi il s'agit d'explications à tout prix, par le latin, de phénomènes français, pour lesquels il faut chercher des « sources indigènes » toutes les fois qu'il y a visiblement innovation, rupture avec le passé. Sans compter le fait que la syntaxe du *latin vulgaire* s'ignore profondément en France depuis qu'on ne le parle plus : ici du moins l'idée d'invoquer l'influence soit de la Renaissance, soit de la lecture d'auteurs latins, soit du clergé, soit des clercs vagants, ne pourrait venir à personne, il me semble !

dais ! On peut multiplier les expériences de ce genre ; d'une façon générale, le résultat sera toujours le même : la syntaxe française moderne est profondément différente de celle du latin.

Il est facile aussi de constater que les quelques constructions syntaxiques latines que certains auteurs de la Renaissance ont tâché d'introduire dans la langue n'ont eu aucun avenir ; c'est là encore une de ces affirmations qu'on répète toujours sans se donner la peine de les contrôler. Ni l'emploi fréquent d'un pronom relatif déclinable comme *lequel*, ni les relatives compliquées si caractéristiques du latin et de la Renaissance latinisante, ni la pré-position si fréquente de l'adjectif, rien de tout cela n'a été accepté par le français. La Renaissance a pu perfectionner le style des auteurs, elle a laissé absolument intacte la syntaxe de la langue, qui a continué à évoluer exactement comme si le latin avait disparu depuis des siècles. Si tout cela est vrai ; si la syntaxe du latin classique diffère profondément de celle du français ; si la Renaissance même n'a rien changé à cette différence syntaxique profonde ; si, au contraire, la syntaxe française ressemble infiniment plus à celle de langues comme le hollandais, l'allemand, l'anglais, qui ne « dérivent » pourtant pas du latin ; s'il est vrai, enfin, que la syntaxe du latin parlé se rapproche bien davantage de toutes ces langues modernes que du latin classique ; si tout cela est vrai, il en résulte deux choses. D'abord, qu'on a peut-être prêté à la connaissance et à l'étude des auteurs latins une influence sur la syntaxe française bien plus grande que ces lectures n'ont pu en avoir, influence qui n'est pas plus grande, en tout cas, que celle que ces lectures et ces études ont eue dans d'autres pays de l'Europe occidentale. Deuxièmement, qu'on a beaucoup trop négligé, en étudiant la syntaxe du français, la comparaison de cette syntaxe avec celle de ces autres langues européennes modernes, qui ont évolué, depuis des siècles, dans des conditions beaucoup plus semblables à celles du français qu'on n'a souvent l'air de l'admettre. La distinction entre langues latines d'un côté, langues germaniques de l'autre, quelque réelle qu'elle soit au point de vue morphologique et au point de vue historique, ne l'est certainement pas autant au point de vue des constructions syntaxiques. Les Français sont des « Latins », comme les Hollandais sont des « Germains ». Mais nos syntaxes se ressemblent pourtant beaucoup, assez pour *s'opposer ensemble* à la syntaxe du latin classique. Quoi qu'il en soit, des comparaisons avec les langues germaniques ont occupé beaucoup trop peu de place dans

les études de syntaxe française, ce qui a plus d'une fois, je crois, induit les syntacticiens en erreur. Tantôt on a voulu expliquer par des phénomènes propres au français des faits de syntaxe qui, se retrouvant chez nous, ont évidemment des causes plus générales<sup>1</sup>. Tantôt, au contraire, on a voulu expliquer par des causes générales des faits de syntaxe qui sont spécifiquement français et s'expliquent donc exclusivement par le français<sup>2</sup>. Et, ici encore, je trouve comme causes principales, comme je l'ai déjà dit, la tyrannie de la morphologie, qui cache trop les ressemblances multiples entre deux langues comme le français et le hollandais au point de vue syntaxique, et la superstition du latin, qui a trop dirigé les regards des syntacticiens du français du côté du latin, alors qu'ils auraient eu plus d'intérêt, peut-être, à regarder du côté de ces autres langues de l'Europe occidentale, qui — fait important en matière de syntaxe aussi<sup>3</sup> — répondent, depuis des siècles, avec le français, aux besoins d'une même civilisation intense et commune, civilisation très différente de celle aux besoins de laquelle correspondait ce latin, dont on abuse tant dans les études de syntaxe française.

Leiden.

C. DE BOER.

1. Ainsi, M. Foulet, dans une étude sur les temps « surcomposés » du français (*Romania*, LI, p. 203-252), a expliqué ces formations modernes par un phénomène moderne qui n'a rien d'exclusivement français; cf. *Revue de Ling. Rom.*, III (1927), p. 283-95.

2. Par exemple, M. Foulet (*Romania*, XLVII, p. 243-348), pour expliquer l'évolution des formes de l'interrogation en français, invoque un phénomène qu'on retrouve tel quel dans d'autres langues modernes (la chute de la déclinaison), et qui ne saurait donc être la cause d'un changement syntaxique que ces autres langues ignorent; voir mon article sur le même sujet dans la *Romania*, LII, p. 307-327.

3. Pourvu qu'on sache se préserver des fâcheuses exagérations de Vossler et de son école.

*Le Gérant : A. TERRACHER.*

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXIX